

Municipalité de Rivière-à-Pierre
MRC de Portneuf

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue au centre communautaire le 12 novembre 2019 à 19h30 sous la présidence de madame Andrée St-Laurent, maire. En plus de madame le maire étaient présents madame la conseillère Danielle Ouellet et messieurs les conseillers Denis Bouchard, Alain Lavoie et Jacquelin Goyette.

Mme Mélanie Vézina, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe y assistait également.

Étaient absents : M. Patrick Delisle, conseiller et M. Jason Gauvin-Landry, conseiller

1.1 Mot du maire

Madame le maire ouvre la séance et elle invite à un moment de réflexion.

2019-11-161

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé tout en le laissant ouvert.

Adoptée

2019-11-162

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2019

Chacun des membres ayant reçu une copie des dits procès-verbaux dans les délais prévus, madame la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2019 tel que déposé.

Adoptée

1.4 Rapport du maire, des services et des comités.

2019-11-163

1.5 Autorisation du paiement des dépenses du mois d'octobre 2019

Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois d'octobre 2019. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 187 866,31 \$.

Adoptée

1.6 Dépôt d'un état comparatif portant sur les revenus et dépenses

La directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe dépose un état comparatif des revenus et des dépenses pour la période du 1er janvier au 31 octobre 2019 tel que requis par le code municipal selon l'article 176.4.

1.7 Dépôt de la liste des comptes recevables en date du 12 novembre 2019

1.8 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

2019-11-164

1.9 Engagement de M. Dave Bouchard pour le déneigement

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'engager monsieur Dave Bouchard à titre d'employé municipal à temps partiel, selon un horaire variable, au taux horaire de 17,50 \$ pour effectuer le déneigement des trottoirs et de divers biens de la municipalité.

Adoptée

2019-11-165

1.10 Entente avec la Fabrique de Rivière-à-Pierre

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De déneiger le stationnement et les deux montées pour la saison 2019-2020 et que cet entretien soit fait gratuitement de sorte que le C.L.S.C., la bibliothèque et la Pétanque n'aient à déboursier aucun montant;

De verser un montant mensuel de 100 \$ à la Fabrique de Rivière-à-Pierre pour la location du local abritant la bibliothèque municipale et le terrain de pétanque intérieur;

Et de verser une contribution représentant 50 % du coût mensuel pour le téléphone à la bibliothèque.

Adoptée

2. Sécurité publique

2019-11-166

2.1 Adoption du plan municipal de sécurité civile

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Rivière-à-Pierre reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

ATTENDU QUE les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par M. Jonathan Fontaine, directeur du Service incendie soit adopté;

Que M. Jonathan Fontaine, directeur du service incendie, soit nommé responsable de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Adoptée

3. Transport routier et hygiène du milieu

2019-11-167

3.1 Adoption du budget et des quote-part 2020 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

ATTENDU QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a adopté son budget 2020;

ATTENTDU QUE la municipalité doit l'adopter par résolution en vertu de l'article 603 du Code municipal;

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le budget 2020 de la Régie. La quote-part de la municipalité pour l'année 2020 est de 81 299,51 \$ soit :

- ✓ 28 895,56 \$ pour la cueillette et le transport des déchets domestiques;
- ✓ 22 126,44 \$ pour l'élimination des déchets domestiques (enfouissement);
- ✓ 9 624,62 \$ pour le plan de gestion des matières résiduelle (PGMR);
- ✓ 19 329,08 \$ pour les matières organiques.

En ce qui a trait aux boues des fosses septiques, la quote-part de la municipalité pour l'année 2020 est de 28 874,06 \$ soit :

- ✓ 28 265,53\$ pour la collecte et le traitement;
- ✓ 608,53 \$ pour le remboursement de la dette.

Adoptée

2019-11-168

3.2 Contrat de pose de revêtement bitumineux sur la rue Principale

ATTENDU QUE le soumissionnaire le plus bas conforme était Asphalte St-Ubalde Inc. pour le contrat pour la pose d'enrobé bitumineux sur divers segments dans la municipalité;

ATTENTDU QU'Asphalte St-Ubalde Inc. nous faisant les travaux de pavage au même taux que le contrat obtenu par soumission le 8 juillet 2019;

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De payer à Asphalte St-Ubalde Inc. pour la pose de revêtement bitumineux sur la rue Principale au coût approximatif de 10 5478,979 \$, taxes en sus. Les sommes nécessaires pour payer cette dépense seront prises à même le Fonds Réfection et entretien de certaines voies publiques.

Adoptée

2019-11-169

3.3 Acceptation des travaux subventionnés par le programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supra-municipaux PPA-ES

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une subvention de 24 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires du Ministre des Transports;

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 24 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

2019-11-170

3.4 Contrat pour les travaux de prolongement de la rue de l'Église Ouest

CONSIDÉRANT QUE Transport Alain Carrier a obtenu le contrat de déneigement pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QU'une résolution a été adoptée à la séance du 9 juillet pour l'acquisition d'une parcelle de terrain pour prolonger la rue de l'Église Ouest;

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater Transport Alain Carrier Inc. pour effectuer les travaux requis pour effectuer le déneigement cet hiver sur la rue de l'Église Ouest à la demande de la municipalité pour un montant de 4 443,78 \$ taxes incluses tel que décrit sur la soumission datée du 4 novembre 2019.

Adoptée

4. Urbanisme et développement du territoire

2019-11-171

4.1 Adoption du règlement # 482-19 modifiant le règlement de zonage # 435-14 visant à permettre les chalets locatifs sur tout le territoire de la Municipalité de Rivière-à-Pierre

Attendu qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil dans les délais prévus avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'adopter le règlement # 482-19 modifiant le règlement de zonage # 435-14 visant à permettre les chalets locatifs sur tout le territoire de la Municipalité de Rivière-à-Pierre tel que présenté.

Adoptée

4.2 Avis de motion du règlement # 483-19 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme # 432-14 afin de revoir la tarification relative à une demande de dérogation mineure

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Alain Lavoie qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, le règlement # 483-19 modifiant le règlement à l'administration des règlements d'urbanisme # 432-14 afin de revoir la tarification relative à une demande de dérogation mineure sera adopté

4.3 Dépôt et présentation du règlement # 483-19 modifiant le règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme # 432-14 afin de revoir la tarification à une demande de dérogation mineure

4.4 Embauche d'une agente de communication et de soutien à la communauté

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans le Ripierrois et sur l'infolettre de la municipalité à laquelle 3 candidats ont répondu;

ATTENDU QUE 2 de ces candidats ont passé une entrevue devant un comité de sélection composé de Mme Andrée St-Laurent, maire, de Mme Mélanie Vézina, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe, de M. Jacquelin Goyette, conseiller et Mme Danielle Ouellet, conseillère.

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'engager à compter du 12 novembre 2019 madame Sophie Moisan à titre d'agente de communication et de soutien à la communauté à raison de 28 heures par semaine, au taux horaire de 19 \$;

Cette embauche est effective en date de la présente et est sujette à une période de probation de 3 mois. Au besoin, la directrice générale approuvera du temps additionnel au même taux horaire.

Adoptée

2019-11-172

4.5 Nomination d'une personne désignée pour régler les mécontentes visées à l'article 36 de la Loi sur les compétences municipales

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 35 et suivants de la Loi sur les compétences municipales (LCM), la municipalité doit désigner, par résolution, une personne pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 (LCM) et prévoir, conformément à l'article 35 (LCM), la rémunération et les frais admissibles payables par les propriétaires concernés selon les modalités prévues à l'article 41 (LCM);

Il est proposé par M. Jacquelin Goyette
Et résolu à la majorité des membres présents

Que le conseil de la municipalité de Rivière-à-Pierre désigne l'inspecteur municipal, pour tenter de régler les mécontentes visées à l'article 36 (LCM) à l'ensemble des propriétaires de son territoire.

Il est aussi résolu que tous les coûts réels des honoraires professionnels (ingénieur, arpenteur-géomètre, avocat, etc.), lorsque requis et selon la nature du dossier, soient payables par les propriétaires concernés et que, lors d'une intervention, une facture détaillée soit transmise aux personnes tenues au paiement de ces coûts, incluant toutes les pièces justificatives liées à cette intervention.

Adoptée

5. Sécurité publique

2019-11-173

5.1 Don pour la participation à la soirée d'ouverture du Club Motoneige Saint-Raymond Inc.

Il est proposé par M. Alain Lavoie
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 200 \$ au Club Motoneige Saint-Raymond Inc. pour la participation à la soirée d'ouverture qui aura lieu le 23 novembre 2019.

Adoptée

2019-11-174

5.2 Don pour la participation au marché de Noël

Il est proposé par Mme Danielle Ouellet
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 100 \$ au marché de Noël du Comité Loisirs du Club FADOQ du Bel Âge qui aura lieu le 30 novembre à la salle communautaire.

Adoptée

2019-11-175

5.1 Don de 200 \$ à la Fabrique de Rivière dans le cadre du 48^e Festival du Chasseur

Il est proposé par M. Denis Bouchard
Et résolu à l'unanimité des membres présents

De verser 200 \$ à la Fabrique de Rivière-à-Pierre dans le cadre du 48^e Festival du Chasseur.

Adoptée

6. Périodes de questions

7. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Alain Lavoie de lever la présente séance. La séance est levée par madame le maire à 20h05.

Andrée St-Laurent, maire

Mélanie Vézina, directrice générale
& secrétaire-trésorière adjointe